

Sommaire

Le comité du 24 septembre 2020 a donné un certain nombre de délégation au bureau. Il s'est réuni pour la première fois le 17 novembre, les points suivants ont été abordés :

- Individualisation 2020 des subventions travaux,
- Subvention de travaux de rénovation énergétique,
- Programme de subvention ACTEE II,
- Groupement de commandes « achat énergie »,
- Commission concession.

INDIVIDUALISATION 2020 DES SUBVENTIONS TRAVAUX



Le SE60 assure en partie la maîtrise d'ouvrage des réseaux électriques et des réseaux liés (EP/RT). **81% des dépenses sont consacrées à ces travaux d'investissement.**

Chaque réunion de bureau permet d'individualiser les programmes de subvention de l'année, votées lors du Budget Primitif 2020, pour les enveloppes suivantes : **FACE** et **Fonds Propres**

1 LE FACE

Fonds d'Amortissement des Charges d'Electricité, intégré dans le budget de l'Etat. Ces aides contribuent au financement des travaux d'extension et de renforcement des réseaux de distribution publique de collectivités rurales (*moins de 2000 habitants non incluses dans unité urbaine > 5000 habitants*).

Proposition d'affectation au bureau du 17/11/20 :



Rappel de l'enveloppe annuelle



2 FONDS PROPRES DU SE60

Le SE60 perçoit en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité les recettes ci-après. Elles alimentent les fonds propres du syndicat qui sont ensuite affectés dans des investissements travaux :

- **La TCFE** : Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité. Elle est acquittée par les particuliers et professionnels sur leur facture d'électricité selon la quantité consommée. Le SE60 la perçoit de droit sur le périmètre des communes adhérentes de moins de 2000 habitants.
- **La R2** = redevance dite « d'investissement », compensation financière, versée par le concessionnaire au SE60, au vu des travaux en éclairage public et électrification mandatés N-2 par le SE60 et les collectivités adhérentes (*exemple: calcul R2 2020 / travaux 2018*).

Proposition d'affectation au bureau :



Financement de travaux :

- d'éclairage public
- de dissimulation et de sécurisation des réseaux
- de rénovation énergétique

Missions du SE60

- Garantir la bonne exécution du service public de distribution d'électricité par Enedis,
- Développer le réseau électrique et les réseaux liés (éclairage public, téléphoniques),
- Œuvrer pour des projets énergétiques du territoire,
- Apporter une expertise et des conseils,
- Fédérer, mutualiser et faciliter l'exécution des projets,
- Soutenir techniquement et financièrement les collectivités.



TRAVAUX



ÉCLAIRAGE PUBLIC



MOBILITÉ DURABLE



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



GROUPEMENT D'ACHAT

Compétences obligatoires
liées à l'adhésion au SE60 :

- Service public des réseaux électriques : contrôle de la qualité de la distribution électrique,
- Maîtrise d'ouvrage des travaux électriques (*dissimulation, extension, renforcement, sécurisation*).

Compétences optionnelles
(sur transfert de compétence) :

- Maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux liés EP/RT (*Éclairage Public, Réseau Télécommunication*),
- Travaux d'investissements en Éclairage Public (*EP, mise en lumière et signalisation tricolore*),
- Groupement d'achat d'énergie (*marché électricité et/ou gaz*),
- Maîtrise de la demande en Energie - Energie Renouvelable (*état des lieux énergétique, suivi et études complémentaires*),
- Favoriser l'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables (*planification, conseil d'optimisation des consommations, accompagnement aux travaux d'efficacité énergétique et soutien financier dans les investissements en énergies renouvelables*).



TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE

Reconduction de l'Appel à projets et nouvelles modalités d'attribution

Le SE60 accompagne techniquement et financièrement les communes, adhérentes à la compétence «MDE-EnR*», dans leurs actions de travaux de rénovation énergétique. Depuis 2017, le syndicat a soutenu 25 projets de rénovations énergétiques en attribuant 700k€ d'aides.



Visite ministérielle en juillet 2020
Rénovation énergétique de la Mairie de
Neuilly-en-Thelle, co-financée par le SE60

Le bureau est favorable à la poursuite de ce dispositif incitatif d'investissement des bâtiments publics.

Pour 2021, de nouvelles modalités et un nouveau barème d'aides sont établis.

La collectivité qui fait une demande de subvention doit adhérer au suivi énergétique. Ce bilan annuel global des consommations énergétiques est un outil indispensable pour déterminer les actions de performances énergétiques à réaliser.

L'aide financière est déterminée par l'attribution de points selon les travaux réalisés et leurs impacts énergétiques sur la base des diagnostics réalisés (*isolation de l'enveloppe des bâtiments, équipements techniques...*).

* MDE-EnR : Maîtrise en Demande d'Energie - Energie Renouvelable



LE SE60, LAURÉAT ACTEE II - Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique

En partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre (SIECF) et le Territoire d'Energie de la Somme (TE80)

Le programme national ACTEE est porté et financé par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies). Ce programme vise notamment à favoriser la rénovation énergétique des bâtiments publics. Lauréat en 2019 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Pilote - ACTEE I, le SE60 a ainsi mobilisé une subvention pour ses collectivités de 200 000€ permettant le financement d'ingénierie, de matériels et d'études préalables aux travaux.

Véritable coup d'accélérateur pour la rénovation énergétique, le SE60 n'a pas hésité à candidater pour le nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt nommé SEQUOIA de la FNCCR. De nouveau lauréat, «ACTEE II» permettra au syndicat de financer sur les deux prochaines années :

- 2 postes d'ingénierie en matière de conseil énergétique pour les collectivités,
- des prestations d'ingénieries pour faciliter la réalisation des travaux de rénovation énergétique.



Le SE60 a obtenu une subvention de 250 000€ pour accompagner les collectivités dans leurs rénovations énergétiques.



GROUPEMENT DE COMMANDES « ACHAT D'ENERGIE »

Le SE60 coordonne et gère pour le compte des collectivités et tous les acheteurs publics (collèges, hôpitaux...) un groupement d'achat pour la fourniture d'électricité et/ou de gaz dont la mise en concurrence est obligatoire.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 13 octobre et a attribué le marché subséquent n°3 du marché «électricité» à : Engie (lot 1), Total Direct Energie (lot 2) et Proxelia (lot 3 et 4).

Le bureau a quant à lui approuvé le lancement du nouvel accord-cadre et du Dossier de Consultation des Entreprises (publication en mars 2021), l'accord-cadre 2019-2021 arrivant à son terme.

Un appel à adhésion sera lancé en Janvier 2021 et vous permettra d'intégrer le marché 2022.

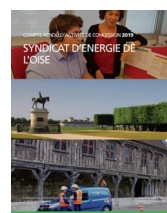
Si vous souhaitez plus d'informations à ce sujet contactez Séverine Wailliez au 03 44 48 32 62 ou Anne Plottu au 03 44 46 44 40

COMMISSION CONCESSION

Le SE60, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité, doit contrôler qu'Enedis exploite le réseau de distribution d'électricité en respectant les dispositions du nouveau cahier des charges de concession (2019-2049).

La commission examine chaque année le Compte-Rendu d'Activités de Concession (CRAC) en participant à la présentation faite par Enedis. Elle s'est tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence.

La commission a approuvé le CRAC 2019.



AGENDA

Prenez dates !

- Réunion de comité 16 février 2021 à 18h30 à Bresles
- Réunion de comité 30 mars 2021 à 18h30 à Clermont

En présentiel ou visioconférence selon les conditions sanitaires.